

*Difficultés dans le domaine du travail*

le 21 avril, et l'autre de Don McGillivray paru le 19 mai, qui s'en prennent vivement au mythe entourant les augmentations de salaire excessives. Chiffres à l'appui, M. Cook s'applique d'abord à montrer que l'inflation est mieux contrôlée au Canada qu'en Europe ou au Japon, en second lieu que le bilan de nos grèves, comparé à celui des autres pays du monde, n'est pas aussi désastreux qu'on ne le pensait et enfin, que la hausse du coût de la main-d'œuvre a été inférieure au Canada à celle de tous les pays, à l'exception des États-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest.

Dans son article, M. McGillivray reconnaît que les salaires augmentent à un rythme plus rapide au Canada qu'aux États-Unis mais qu'il en va de même pour notre productivité. Entre 1969 et 1974, notre produit national brut réel, en ne tenant pas compte du facteur inflation, s'est accru de 23 p. 100, contre 10.2 p. 100 aux États-Unis. M. McGillivray signale également que, lorsqu'on fait abstraction des distorsions statistiques, la moyenne de la hausse des salaires au Canada dépasse de moins de 1 p. 100 celle des États-Unis, pendant la période d'application des conventions collectives; nous sommes donc loin du double, comme on l'a prétendu à tort. Je n'essaie pas de dire par là que tous les règlements sont raisonnables: certains ne le sont absolument pas et cela nous préoccupe beaucoup. Je pense que le mythe selon lequel les règlements salariaux au Canada sont le double de ceux des États-Unis devrait être relégué aux oubliettes.

La motion à l'étude a trait à une soi-disant «tolérance des grèves illégales» de la part du gouvernement. Je mets tout le monde au défi de me prouver le bien-fondé de cette accusation. Lorsqu'en période de crise économique, le parlement a adopté des mesures forçant le retour au travail, il a su faire face aux insoumis qui bravaient la loi. Il se peut que cette motion ne satisfasse pas les tenants de l'autoritarisme. Elle peut sembler insuffisamment prompte ou coercitive. Toutefois, elle a été conçue de façon à assurer le retour au travail dans l'ordre, sans qu'il faille recourir à des moyens extrêmes qui prolongent les conflits au lieu de les résoudre.

Nous ne devons jamais oublier qu'une loi improvisée pour mettre fin à une grève remplace bien mal un accord conclu de plein gré, même si elle représente parfois la dernière sauvegarde indispensable de l'intérêt public. Sous ce rapport, je suis de l'avis du porte-parole du parti conservateur, le critique en matière de travail. Cette loi impose nécessairement un mode de règlement qui n'est pas librement accepté par l'une des parties, qui est la plupart du temps le syndicat. Elle représente aux yeux des travailleurs une intervention unilatérale de la part du parlement, en faveur de l'employeur, puisqu'elle enlève au syndicat son unique moyen de négociation et oblige les employés à retourner au travail contre leur gré.

Cela m'amène à la question de savoir ce que le gouvernement, et mon ministère en particulier, font actuellement pour assurer les changements et réformes nécessaires dans notre régime particulier de relations du travail. Nous sommes persuadés qu'il y a un moyen d'améliorer ce dernier de façon à satisfaire aux exigences de l'heure et que la meilleure façon d'y arriver consiste à consulter les participants. Le procédé est long et souvent fastidieux, mais c'est la seule façon d'y arriver, selon nous. Il exige beaucoup plus d'efforts et de temps que ne le ferait l'adoption d'une mesure législative comme le propose la motion à l'étude.

Les objectifs de la loi proposée sont, sous certains rapports, admirables et pas tellement éloignés des nôtres. Néanmoins, on ne saurait y recourir de façon unilatérale, sans que les parties soient engagées dans la prise des

décisions. Ce serait commode d'établir, comme on l'exhorte dans la motion, «des tribunaux composés d'experts», chargés d'aviser aux méthodes et politiques requises. Néanmoins, il n'y a vraiment pas de spécialistes en matière de relations entre patrons et ouvriers; il n'y a que des gens assez au courant des complexités de la situation pour savoir qu'on ne saurait s'attendre à des solutions faciles venues tout droit d'en haut.

On entend dire de nos jours que le public en a assez des grèves. On le répète sur tous les tons et c'est vrai, dans une certaine mesure. Néanmoins, c'est simplifier à l'excès la situation et l'on pourrait se demander, puisque le public en a assez des grèves, pourquoi nous avons des grèves. Mais lorsqu'il est question de public, on ne saurait séparer les travailleurs et travailleuses du Canada de l'ensemble de la population.

Dans la plupart des grèves aujourd'hui, les travailleurs se battent pour obtenir plus d'argent et tenir tête à l'inflation qui frappe le pays et, en vérité, le monde occidental. Il y a une autre cause sous-jacente à l'agitation ouvrière que nous connaissons aujourd'hui. A mesure que la société évolue, les valeurs traditionnelles du travail changent, et, à tort ou à raison, on ne se contente plus de son rang social, lequel est encore essentiellement fonction du salaire. Nous n'avons pas encore atteint, si jamais, nous l'atteignons le millénium ou l'Armageddon qu'Alvin Toffler a décrit dans le Choc du futur, où il faudra payer aux gens un salaire pour qu'ils restent à la maison, et tout notre système de valeurs, axé sur les traitements et les salaires devra changer.

Le transfert de segments importants de notre population active vers les services a produit des tensions. Ceux qui travaillent dans certains services estiment qu'il faut apporter des changements radicaux à l'ordre d'importance dans la société. Il y a quelques années, on rabaisait à tort le travail des éboueurs. Dans la société d'aujourd'hui, nous trouvons que leur travail peut être très important si les déchets s'empilent dans les parcs pendant les mois d'été quand ils décident qu'ils ont droit à plus de dignité, ce qui, aujourd'hui, ne peut se traduire que par un salaire plus élevé. La même remarque vaut pour les travailleurs des hôpitaux, et à vrai dire les infirmières diplômées, dont on a grandement besoin et qui se demandent pourquoi le grand écart entre leur salaire et celui des médecins avec qui elles travaillent.

Traditionnellement, la rémunération a été établie en fonction de la formation. Tous les travailleurs espéraient pouvoir envoyer leurs enfants à l'université pour qu'ils n'aient pas à travailler durement avec leurs mains et qu'ils jouissent du statut que notre société conférait aux diplômés. Je sens venir un changement, chez nous. Peut-être devons-nous payer une prime à ceux à qui nous demandons de courber le dos et de travailler durement avec leurs mains. Peut-être devons-nous payer une prime à ceux qui nous débarrassent de la laideur, comme les éboueurs, et à ceux qui s'occupent de nos malades et de nos vieux dans les hôpitaux et les maisons pour les personnes âgées. Il nous est très facile à la Chambre d'exprimer notre horreur devant certains pourcentages d'augmentation sans examiner le taux de base. Nous pourrions avoir des idées différentes quant à ce que devrait être notre pourcentage d'augmentation si nous devions nous occuper des pots de chambre dans les hôpitaux ou de ramasser les immondices dans les rues.

Notre problème, c'est qu'en même temps que des gens luttent pour améliorer leur situation dans une société où règne la loi du plus fort et pour corriger des inégalités et